

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, F. CHABERT, L. CARON, JM CURNILLON, J.P. CORDENOD, P. FAUVET, G. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, K. SUTTER, E. STUTZ, M. WIEL

Absents :

Excusés : F. BOUDOURESQUE, D. GOUDARD, P. PARE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 24 mai 2018

### **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu est approuvé. 3 abstentions pour absence.

### **Modification des statuts du SIEA**

Madame le maire rapporte : la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – comptabilité - de la phrase suivante :

*« Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.*

*Les modalités en seront définies par le comité syndical. »*

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et en avoir délibéré approuvé, à l'unanimité la modification statutaire ci-dessus.

### **Indemnité afférente aux fonctions dites « itinérantes »**

Madame le Maire explique que les déplacements effectués par les agents à l'intérieur du territoire de la commune peuvent donner lieu à versement d'une indemnité s'il est établi que ces agents exercent des fonctions itinérantes et qu'ils ne disposent pas de véhicule de service. Depuis la création de la commune nouvelle, le territoire communal s'est agrandi et certains agents naviguent entre les villages (Treffort-Cuisiat-Pressiat) pour effectuer leurs missions. C'est le cas notamment des agents effectuant le ménage des différents bâtiments communaux et gérant la location des salles. Le montant de l'indemnité pour fonctions itinérantes est fixé par la réglementation et ne peut être supérieur à 210 € par an.

Madame le maire propose que soient considérées comme fonctions itinérantes :

- La gestion de la location des salles
- L'entretien des locaux communaux nécessitant des déplacements réguliers entre les 3 villages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une indemnité de 210 € annuelle aux agents concernés par les fonctions itinérantes. Cette indemnité sera versée mensuellement à compter du mois de juin 2018.

### **Adhésion au service de conseil en énergie partagé proposé par la CA3B**

La commune souhaite s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, le Conseil communautaire a validé le 11 décembre 2017, l'accompagnement des communes volontaires sur 3 ans pour le service initié par l'ADEME, le « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Ce service « Conseil en Energie Partagé » (CEP) permet de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. Ce conseiller accompagne la commune dans ses projets énergétiques. Il constitue son interlocuteur privilégié sur une durée de 3 ans renouvelable.

Il s'agit donc d'un service mutualisé qui vise à :

- Optimiser les contrats d'énergie,
- Etre informé sur les financements et subventions mobilisables,
- Analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur les bâtiments,
- Disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques,
- Impliquer les utilisateurs des bâtiments dans la réalisation d'économies d'énergie,
- Suivre les travaux énergétiques.

Il est envisagé de confier à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse la mise en place du CEP. La participation communale s'élèverait à 0,20 €/hab/an.

Pour information, la participation de la Ca3b est de 1 €/hab/an, et celle de l'Adème de 0,50€/hab/an.

Un « élu référent » et un « agent référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs du conseiller CEP, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte CEP définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagée pour une période de 3 ans
- De désigner, Monsieur Jean-Louis REVEL comme « élu référent »
- De désigner Monsieur Xavier CHIROL comme « agent référent »
- De participer à hauteur de 0.20 € par habitant et par an
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte Contrat Energie Partagé

### **Avenant maîtrise d'œuvre mairie et résidence Mousserons**

#### **Mairie**

L'avant-projet définitif ayant été accepté pour un montant de 1 730 000 €, Madame le maire présente le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Le pourcentage n'est pas modifié et reste à 11.35 % des travaux.

Le montant des honoraires passe de 155 381 € HT (base travaux 1 369 000 €) à 190 112 € HT (base travaux 1 675 000 €).

Madame le maire précise que le montant des travaux est évalué à 1 730 000 € HT, mais qu'il a été convenu avec le maître d'œuvre que le montant à prendre en compte pour le calcul des honoraires était limité à 1 675 000 €.

#### **Foyer des Mousserons**

Le montant des travaux est passé de 660 000 € à 890 000 €.

Après analyse des surcoûts, il est proposé que le taux de rémunération de 9.55 % soit appliqué, non pas sur la totalité du montant, mais sur 832 000 €, soit un montant des honoraires passant de 63 000 € à 80 000 € HT (au lieu de 85 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les avenants correspondants à ces modifications.

### **Assurance dommages-ouvrages pour les locaux des services techniques**

Madame le maire propose de souscrire une assurance dommages-ouvrages pour la construction des locaux des services techniques. Elle explique que cette assurance revêt un caractère obligatoire, en effet toute personne qui fait construire ou réaliser des travaux par une entreprise doit souscrire une assurance construction dommages-ouvrage.

L'assurance dommages-ouvrage permet en cas de sinistre de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.

L'assureur se charge ensuite de faire un recours contre le ou les constructeurs responsables.

Suite à l'appel à concurrence, 2 offres ont été reçues et il a été retenu la proposition de la SMACL pour un montant de 5 341,35 €.

## **Emprunt assainissement**

Madame le Maire rappelle que conformément au vote du budget, un emprunt d'un montant de 1 180 000 € doit être contracté pour permettre la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune. La compétence assainissement devant être transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les services financiers de la CA3B ont été consultés pour avis.

Madame le maire présente au conseil les propositions reçues de 3 banques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (3 abstentions) décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 1 180 000 € avec les caractéristiques suivantes :

- Objet : financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : 1 180 000 €
- Durée d'amortissement : 20 années
- Taux d'intérêt : 1.66 %
- Frais de dossier : 590 €
- Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

## **Point sur les travaux en cours**

### **Maitrise d'œuvre hameau de Montmerle :**

Après consultation, il est proposé de retenir la proposition du Cabinet ABCD Conseil pour un montant de 5 934 € + option à 3 440 € (soit 9 374 € au total). Cette étude concerne tout le hameau de Montmerle, la réfection de la voirie et notamment la sécurisation de la traversée.

Une réunion de démarrage aura lieu en juin avec la commission, l'étude sera rendue en novembre pour établir le budget selon les travaux à réaliser.

### **Mairie : Désamiantage et démolition**

L'appel d'offres pour le désamiantage, le retrait du plomb et la démolition intérieure a été déclaré infructueux, 1 seule offre ayant été reçue (montant de 138 000 €), nettement supérieure à l'estimation.

Une nouvelle consultation sera relancée au plus vite afin de pouvoir réceptionner les offres mi-juillet, les analyser et retenir l'entreprise fin juillet, pour un lancement des travaux début octobre pour une durée de 2 mois.

### **Atelier des services techniques :**

Les travaux avancent selon le planning : les cloisons sont quasiment terminées, les cadres des portes posés, les gaines électriques passées. La pose du carrelage devrait commencer prochainement.

### **Assainissement de Cuisiat et Treffort :**

Lancement de l'appel d'offres fin juin, pour un démarrage des travaux à l'automne. Durée approximative des travaux : 6 mois.

## Résidence des Mousserons

Lancement de l'appel d'offres fin août pour un démarrage des travaux en novembre, sur une durée de 16 mois en 4 phases. Il pourrait être possible, vu le nombre de logements vacants actuellement, de ramener à 3 phases. 10 logements sont actuellement vacants, aucune admission n'ayant eu lieu depuis juin dernier, afin de pouvoir réaliser les travaux. La commune organisera le déménagement des résidents.

## Tour des commissions

**Culture** : la commission travaille sur un projet pour sensibiliser le public à la question du Handicap. Des contacts ont été pris avec l'Association Mille Pattes.

**Seniors** : la commission continue son travail pour organiser une table ronde sur « le bien vieillir dans le Revermont ». Il s'agit notamment d'éveiller les consciences quant aux modes de logements possibles, en y intégrant l'inter-générationnalité. Cette table ronde devrait avoir lieu le 10 octobre 2018.

**Restructuration foncière** : Le but de l'opération est de regrouper les propriétaires sur de grands tènements. Le géomètre fera l'inventaire des parcelles à vendre et des acheteurs potentiels. Les cessions se feront sous seing privé, il n'y aura pas de frais de notaires. La commission profitera de l'occasion pour transformer les chemins privés qui sont utilisés pour les randonnées ou autres, en chemin communaux, le but étant de conserver un maximum de chemins et de sentiers. Mme le maire salue le travail et l'implication des membres de la commission.

**Syndicat Sevron Solnan** : la 3<sup>ème</sup> campagne d'élagage a commencé (bief du Nacaretan, bief des Chaises et Bief des Clavelières)

**Communication** : les articles sont arrivés très tard engendrant un retard considérable dans l'élaboration du bulletin municipal de juillet.

**Tourisme** (site de la Grange du Pin) : le cabinet d'étude fera un 1<sup>er</sup> compte-rendu d'étape le 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Zéro-phyto** : le plan de désherbage sera présenté lors d'un prochain conseil municipal

**Maisons des services publics** : les services sont très peu sollicités par la population, une information sera diffusée.

## Questions diverses

-Déploiement des réseaux de téléphonie mobile : La société Free Mobile informe qu'elle est en contact avec Bouygues et SFR pour installer sur un des 2 pylônes situés à Lucinges, les 3 antennes de Free Mobile nécessaires au déploiement de la 3G et de la 4G. Le pylône retenu sera rehaussé d'environ 4 m.

-Modification de l'emplacement du marché du vendredi matin : Les marchands souhaiteraient dédier toute la place du champ de foire au stationnement. Pour cela, ils proposent que le marché prenne place sur la route départementale, devant l'Embellie, sous les platanes. La RD3 sera donc fermée à la circulation le vendredi matin de 7h30 à 12h30, à compter du début juillet, si possible. Une signalisation sera mise en place pour indiquer le contournement.

-Pour information, le Conseil départemental subventionnera 4 types d'hébergement touristiques : l'hôtellerie indépendante et de plein air, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes, ainsi que les hébergements collectifs, que ce soit des travaux privés ou portés par des collectivités. Les hébergeurs intéressés doivent se rendre sur le site internet du Conseil Départemental où sont lancés les appels à projet.

#### Quelques dates :

- samedi 2 et dimanche 3 : vente de tartes des chasseurs à Pressiat
- vendredi 8 juin : pot d'accueil des résidents à 18h, à la Grange du pin
- vendredi 8 juin, à 20h, à Montrevel : territoire à énergie positive, comment produire de l'énergie localement et durablement ?
- dimanche 10 juin : course de caisses à savons à Treffort organisée par le Comité des fêtes
- mardi 12 juin, à 18h30 au pôle territorial de Val-Revermont : présentation de la saison estivale : les vendredis du Revermont
- samedi 16 juin : passage de l'Ain en courant : arrivée vers 14h45, départ vers 15h30, devant l'actuelle mairie
- samedi 16 juin, à la Grange du Pin : concours de chercheurs d'or organisé par l'association Rhon'OR
- samedi 16 juin à 16h30 : AG de PRF (10 ans) à St Etienne du bois
- week-end 16 et 17 juin : week-end de l'archéologie (inauguration de l'exposition des fouilles du Mont Châtel qui restera 2 ans au Musée)
- dimanche 17 juin : trail du Revermont
- 21 juin : fête de la musique à Pressiat
- 23 juin : fête de la St Jean à Pressiat
- samedi 23 et dimanche 24 juin : fête du mont Myon parapentes,

#### Prochains Conseils Municipaux :

- mercredi 27 juin à Pressiat
- mercredi 25 juillet,
- mercredi 12 septembre.